

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du Comité Syndical du 15 avril 2025

**REFERENCE : 2025-008**

**Date de convocation :**

**01 avril 2025**

**Délégués en exercice : 36**

**Nombre de membres présents :**

**21**

**Votants : 19**

**Résultat du vote :**

Pour : **19**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**Secrétaire de séance : M. François THOMAS**

### **Objet de la délibération : Approbation du CFU 2024**

*En l'an deux mil vingt-cinq, le 15 avril à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAHA) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice et la vice-présidence de M. HERAULT Gilles.*

**Etaient présents :** Pascal ALADENISE (Rezay), Gérard AUBRY (suppléant, Saint-Hilaire-en-Lignières), Fabrice AUPETIT (Beddes), Jacky BONNEAU (Saint Maur), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Bruno CHAGNON (Reigny), Dominique CHAMPAGNE (Lignières), Pascal COLLIN (Marçais), Pascal COUTURIER (Vicq-Exempt), Claude DESABRES (Châteaumeillant), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Daniel GAILLARD (La Celle Condé), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Gilles HERAULT (Ardenais), Pascal LEJOT (Maisonmois), Jean-Michel MEDAR (Néret), Jean Paul RENAUD (suppléant, Culan), Michelle RIVET (suppléante, Marçais), Claude SANGLIER (suppléant, Venesmes), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon).

**Etaient Absents :** Patrice BARRET ( Le Chatelet), BEDOUILLAT Gérard (Venesmes), Patrick BISSON (Ineuil), Margot BRAUTIGAM (Touchay), Fabien CLEMENT (Vesdun), Sylvie DAGOIS (Saint Baudel), Gérard DURAND (Saint Saturnin), Maryse JACQUIN SALOMON (Chambon), Roger LEBRERO (Chezal Benoit), Florence LERUDE (Sidiailles), Jean-Luc MANCOIS (Saint Christophe en Boucherie), Bernard MARIOTTI (Saint-Pierre-les-Bois), Francis PERROT ( Saint Hilaire en Lignières), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (Montlouis), Michel ROUSSEAU (Lignerolles), Claude TROMPAT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Angélique WOZNIAK (Vilcelcelin).

**Excusés :** Bernard CHAGNON (suppléant, Lignerolles), Jacques FRAULAUD (Culan), Alain GUILLEMAIN (Urciers)

**Membres votants :** Pascal ALADENISE (Rezay), Gérard AUBRY (suppléant, Saint-Hilaire-en-Lignières), Jacky BONNEAU (Saint Maur), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Bruno CHAGNON (Reigny), Dominique CHAMPAGNE (Lignières), Pascal COLLIN (Marçais), Pascal COUTURIER (Vicq-Exempt), Claude DESABRES (Châteaumeillant), Guillaume DESIRE (Ids-Saint-Roch), Daniel GAILLARD (La Celle Condé), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Gilles HERAULT (Ardenais), Pascal LEJOT (Maisonmois), Jean-Michel MEDAR (Néret), Jean Paul RENAUD (suppléant, Culan), Claude SANGLIER (suppléant, Venesmes), François THOMAS (Saint-Jeanvrin), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon).

**Etaient présents également à la réunion :** Marc PATRON (stagiaire), Emmeline LORY (secrétaire).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Président indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil Syndical est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le comptable public a transmis le CFU de l'exercice 2024 au SIRAH sur l'Arnon.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le CFU 2024 se présente sous la forme du tableau simplifié suivant :

	FONCTIONNEMENT (€)	INVESTISSEMENT (€)
<b>DEPENSES 2024</b>	121 900,61	89 994,76
<b>REPORT N-1</b>	0,00	0,00
<b>TOTAL cumulé (a)</b>	121 900,61	89 994,76
<b>RECETTES 2024</b>	118 696,87	15 879,56
<b>REPORT N-1</b>	214 175,77	76 394,03
<b>TOTAL cumulé (b)</b>	332 872,64	92 273,59
<b>Résultat à affecter (b-a)</b>	210 972,03	0

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical, à l'unanimité, Approuve le CFU** du Trésor Public **pour l'exercice 2024**. Ce CFU, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et du dépôt en Sous-Préfecture.*

*Pour extrait conforme au registre,*

Le Président

Le secrétaire de séance

Fabrice AUPETIT

François THOMAS



Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le



ID : 018-200078574-20250415-2025\_008-DE